

Principes directeurs des travaux de la Commission enseignement et du PDC dans le domaine de l'enseignement

Explication des motifs :

En séance de la Commission enseignement du PDC du 31 mai 2018, il a été décidé, pour guider les choix et le travail de la Commission ainsi que du parti dans les nombreuses questions actuelles et futures relatives à l'enseignement dans la République et Canton de Genève, de définir les principes directeurs relatifs à la politique du PDC en matière d'enseignement.

Une séance spéciale y a été consacrée le 12 juin 2018 lors de laquelle les personnes présentes ont travaillé à la collecte d'idées et de principes sous la forme d'un remue-méninge. Les membres présents avaient à disposition les principes définis dans le programme du parti de 2018 à 2023 ainsi que les engagements concrets du PDC pour améliorer le quotidien des genevois.

L'idée maîtresse qui guide la synthèse qui suit est de se départir de la question des grilles horaires et programmes. Les principes posés par le programme du parti, auxquels les membres de la Commission enseignement souscrivent, sont apparus parfois insuffisamment ambitieux, peu spécifiques car reprenant tour-à-tour des thématiques sociales ou libérales, abstraites ou concrètes. La volonté de la Commission enseignement est d'adopter des principes qui forment une vision complète et cohérente des valeurs que le parti souhaite mettre en œuvre dans le cadre de l'enseignement pour assurer le bien-être éducatif et culturel des élèves et contribuer au bien-être social et économique de l'ensemble de la population genevoise.

Sont ainsi proposés des Principes directeurs fondés sur les travaux susmentionnés, suivis par quelques propositions concrètes selon les propositions déjà exprimées par le parti et par les membres de la Commission. Ces propositions concrètes pourront bien entendu être complétées.

La Commission enseignement pense que les débats ne manqueront pas de survenir, tant sur les sections au cycle d'orientation que sur la question de « l'informatique » à l'école et sur la question des religions ; les réponses à y apporter devront être appréciées à la lumière de ces principes directeurs.

Principes directeurs :

Le PDC a pour vision un enseignement qui soit fondé sur le goût et la fierté du travail accompli et du résultat, quel que soit le domaine ou le type de compétence. La possibilité pour chacune et chacun de donner le meilleur de soi-même, de se dépasser et s'accomplir en recherchant un résultat, sont des valeurs que l'enseignement doit cultiver, du projet le plus modeste au projet le plus sophistiqué, dans les domaines académique, pratique, artistique ou sportif. L'excellence n'est pas élitiste en soi ; elle est bénéfique à tous les domaines de l'activité humaine.

Un enseignement fondé sur une telle vision, engendre respect de soi et responsabilisation, et favorise l'affirmation d'une discipline personnelle et signifiante. Il en va de même de l'effort qui accompagne la recherche d'un résultat, lequel doit être encouragé et valorisé.

Il favorise la connaissance et la conscience de soi, la capacité d'exploiter ses capacités et de gérer ses difficultés, ainsi que la connaissance de ses limites. Surmonter ses propres difficultés, apprendre à réaliser son propre potentiel est une joie.

Il favorise également la responsabilisation personnelle, directement par rapport au travail accompli, dans les choix d'orientation, dans la relation avec les enseignants, dans la relation avec les autres élèves et la société en général.

Outre ses propres compétences, il s'agit de permettre à l'élève de comprendre et reconnaître celles des autres et l'utilité de la combinaison de ces compétences diverses pour parvenir aux meilleurs résultats.

Cela implique de privilégier les méthodes pédagogiques qui permettent à chaque élève/étudiant de développer ses capacités et sa connaissance de soi, notamment les méthodes pédagogiques dites actives. Cela implique aussi de donner à l'élève l'occasion de débattre d'opinions et de questions éthiques avec ses camarades et les enseignants.

Une école inclusive fait naturellement partie de ce projet car elle favorise le respect de la différence et contribue à une meilleure connaissance de soi dans l'environnement ainsi qu'à une attitude de collaboration et d'entraide.

La maîtrise complète des techniques de l'information est une compétence de base au même titre que la lecture et l'arithmétique et la maîtrise d'une seconde langue apprise à l'école, autre que le français, à la sortie de l'enseignement obligatoire.

La qualité de l'enseignement est un instrument indispensable pour permettre aux habitants de notre pays de parvenir et se maintenir à la pointe du développement économique et social, leur garantissant ainsi des conditions de vie appréciables et la pérennité d'un régime démocratique et respectueux des libertés individuelles.

Dans la poursuite de ces principes directeurs et dans la mesure où les projets et réformes sont conçus de façon à les promouvoir, le PDC soutient aujourd'hui les projets et réformes suivants :

- La création de places en crèches et autres structures collectives d'accueil préscolaire pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans.
- La création systématique de moments de discussion et de réflexion dès le début de l'enseignement primaire, puis de classes de civisme, d'éthique et d'éléments de philosophie, tout au long de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire.
- La promotion du sport comme instrument d'une vie équilibrée d'une part et en tant que discipline d'excellence en soi d'autre part.

- La création d'échanges linguistiques avec d'autres régions du pays au moins une fois par année.
- La promotion de l'école inclusive et des méthodes de pédagogie active.
- La capacité de parler couramment l'anglais au sortir de l'enseignement obligatoire.
- La promotion de langues étrangères non latines au niveau secondaire 2 (russe, chinois, arabe, par exemple).
- L'utilisation du numérique et l'introduction, au niveau primaire, de séances d'initiation aux techniques de l'information et de la communication (TIC), en faisant appel à des personnes spécialisées extérieures à l'enseignement et en référence aux appareils déjà à disposition des élèves dans leurs foyers.
- L'introduction dès le cycle d'orientation d'un apprentissage poussé des techniques de l'information et de la communication (TIC) et un apprentissage de base de l'informatique.
- L'introduction dans les écoles de culture générale et au collège des langages informatiques, voire de la programmation informatique.
- Le maintien de la formation sur quatre années des enseignants primaires, exigence minimale pour l'acquisition des compétences requises pour assurer un enseignement généralisé (toutes les matières) répondant aux exigences de qualité définies par le Parti démocrate-chrétien dans les présents Principes directeurs, à une population genevoise qui se caractérise par une importante mixité culturelle et ce, dans le contexte de l'introduction d'une généralisation de l'enseignement inclusif.

Pierre Kobel / pierre.kobel@kobel-law.ch

Date : 29 novembre 2018